

**Modification simplifiée – Identification bâtiments pouvant changer de destination
PLU – Saint-Germain-de-Calberte**

Durée maximale estimée	Phases d'études	Description de la phase
2 mois	Constitution du contenu du dossier	<ul style="list-style-type: none"> • Une réunion de lancement comprenant une visite de terrain avec les élus, des échanges avec les personnes ressources • Prise de connaissance des éléments pré-identifiés par les élus • Un temps de travail dédié à élaborer les justifications du projet (explication du projet, contextualisation de la procédure, absence d'incidences environnementales, etc) • Elaboration du dossier complet, dont la modification des pièces • La validation du projet par les élus, mais aussi les représentants de l'Etat afin de faciliter la suite de la procédure
3 mois	Suivi et actualisation du projet jusqu'à son approbation	<p>I. <u>Notification</u> (1 mois)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement pour la notification aux personnes publiques associées (dossier numérique et lettres d'envoi) • Analyse des avis émis le cas échéant <p>II. <u>Mise à disposition</u> (1 mois)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement pour l'organisation de la mise à disposition, dont préparation du projet de délibération et des annonces légales (pouvant être anticipé dans le temps de notification) • Analyse des observations du public <p>III. <u>Approbation</u> (1 mois)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil sur les éventuelles modifications à apporter au dossier suite aux consultations • Accompagnement pour l'approbation dont préparation du projet de délibération (bilan mise à disposition, motivation des évolutions, etc), des annonces légales et de la transmission des dossiers • Fourniture des dossiers demandés par la Collectivité et les services (4)
Délai maximal estimé : 5 mois		